

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session extraordinaire le 19 décembre 2018 à Yaoundé (République du Cameroun) sous la présidence de **Monsieur Jean-Marie OGANDAGA**, Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable de la République Gabonaise, son Président statuaire.

Au cours de cette session extraordinaire, le Conseil d'administration a délivré son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel de quatre (04) projets de textes à savoir :

- le projet de Règlement portant réglementation des changes dans la CEMAC ;
- le projet de Règlement relatif aux conditions d'exercice et de supervision de l'activité des Bureaux d'Information sur le Crédit dans la CEMAC (BIC) ;
- le projet de Règlement relatif aux services de paiement dans la CEMAC ;
- le projet de Règlement relatif aux sanctions pécuniaires applicables aux personnes physiques et morales assujetties à la COBAC.

Enfin, le Conseil d'administration a pris acte des résultats des missions de déploiement du nouveau dispositif de calcul et de reporting des taux effectifs globaux (TEG) conduites dans les établissements assujettis de la CEMAC. Au regard des difficultés inhérentes à cet exercice, le Conseil d'administration a encouragé les parties prenantes à poursuivre les efforts d'accompagnement des établissements assujettis et, au besoin, à enclencher le processus de révision du cadre réglementaire afin de consolider le mécanisme de suivi des TEG.

Le Président du Conseil
d'Administration,

Jean-Marie OGANDAGA